

PROGRAMME YAM'NA

PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa politique responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la Comilog a choisi d'accompagner les efforts du gouvernement en matière d'éducation et de formation en mettant en place le PROGRAMME YAM'NA.

YAM'NA est un programme de bourse d'études visant à faciliter l'accès aux études supérieures aux élèves bacheliers à fort potentiel.

Au travers de son programme YAM'NA, la Comilog va octroyer trente (30) bourses d'études aux jeunes bacheliers de l'ensemble du territoire national pour l'année académique 2024-2025.

Le programme poursuit un double objectif :

- Permettre aux meilleurs bacheliers gabonais de poursuivre un cursus de haut niveau dans l'enseignement supérieur au sein des meilleurs établissements supérieurs au Gabon ;
- Assurer une éducation de qualité à tout jeune pour réussir son projet de vie en dépit de sa situation socio- économique.

Par cette initiative, la Comilog permet à des jeunes méritants de révéler leur potentiel, concrétiser leur rêve et s'insérer dans la société. Ils contribueront ainsi à l'émergence d'un nouveau modèle de développement social basé sur l'équité et l'excellence et apporter des solutions durables aux enjeux liés aux inégalités et l'exclusion sociale.

DEFINITION

Le Programme YAM'NA propose une bourse d'étude attribuée à des bacheliers gabonais, vivant au Gabon et issus de milieux modestes, qui désirent poursuivre des études supérieures et font preuves d'un excellent potentiel académique.

Attribuée exclusivement aux étudiants poursuivant leurs études au Gabon, cette bourse n'est pas cumulable avec une quelconque autre bourse. Elle est ouverte à toutes les séries et, octroyée pour une formation prédéterminée de 3 ans.

YAM'NA : signifie entraide en langue vernaculaire Nzébi

BENEFICIAIRES

La bourse est destinée aux élèves :

- De nationalité gabonaise ;
- Agé(e) de moins de 20 ans ;
- Régulièrement inscrit(e) dans un établissement d'enseignement secondaire du Gabon ;
- Ayant obtenu une moyenne générale successive supérieure ou égale à 12/20 au cours des deux dernières années ;
- Ayant obtenu le baccalauréat général ou technique ;
- Ayant obtenu le baccalauréat avec la mention assez bien ;
- Avoir un ou les deux parents ou le tuteur défavorisé (percevoir une rémunération maximum de 400 000 F CFA chaque mois) ;
- Des situations particulières relatives aux parents (parents isolés, parents divorcés/séparés/remariés, etc.) ou au bénéficiaire (enfants à charge, tutelle, orphelin, rupture familiale, etc.)